



Balade sur la Sarthe en bateau électrique adapté pour les personnes à mobilité réduite



De mai à septembre, nous proposons des balades sur notre bateau électrique sans permis spécialement aménagé pour accueillir un fauteuil roulant. Notre bateau permet aux personnes à mobilité réduite de vivre un moment paisible sur l'eau tout en admirant le patrimoine des bords de Sarthe. Tout est mis en place en terme d'accessibilité et de sécurité pour vivre une expérience unique au port du Mans !

1. Avant de confirmer votre balade en bateau PMR, merci de vous assurer des points suivants :



Organiser un rendez-vous préalable : Un rendez-vous préalable peut être organisé avec notre équipe au port afin de valider la faisabilité de la balade.



1 accompagnateur valide : Pour les balades d'1h, la personne en fauteuil devra être accompagnée d'un adulte valide, capable de se déplacer sur le bateau, notamment pour passer les amarres au personnel sur le ponton et pour manipuler une gaffe en toute sécurité. Cet accompagnateur sera le capitaine du bateau électrique. Le capitaine est une personne majeure, responsable du bateau.



2 accompagnateurs valides pour le passage des écluses : Pour les balades de 2h ou plus, incluant un passage d'écluse, un second adulte valide est requis pour la manipulation de l'écluse en cas d'absence de l'éclusier. Une information vidéo sur la procédure de passage de l'écluse est effectuée avant de monter à bord du bateau. Ce 2ème accompagnant est désigné responsable de la sécurité pour le passage des écluses.



Port d'un gilet de sauvetage obligatoire : La personne en fauteuil devra porter un gilet de sauvetage. Le port du gilet est obligatoire pour tous les passagers. 2 modèles seront proposés. Si aucun ne convient, l'embarquement ne sera pas autorisé. Le personnel de Cénovia n'est ni formé, ni habilité à l'assistance et la manipulation de personnes en situation de handicap. La personne en fauteuil est autonome ou elle est accompagnée d'un aidant. L'enfilage du gilet de sauvetage sera réalisé par la personne en fauteuil roulant, si elle est en capacité de le faire soit il sera réalisé par l'accompagnateur.



Afin de vous apporter une réponse personnalisée, les réservations se font uniquement par téléphone au **02 43 80 96 02** ou **02 43 23 42 25**

Information sur les balades : www.portdumans.com

Notre équipe vous accueille sur place :

Capitainerie du Port du Mans, 101 Quai Amiral Lalande, 72000 Le Mans





Amarrage du fauteuil manuel :

La personne en fauteuil roulant manuel pourra être amarrée à la barre ou en accompagnement. Si vous souhaitez piloter le bateau, votre fauteuil sera amarré à la barre. Le fauteuil devra passer au-dessus de la tige fixe du siège qui aura été démonté à l'endroit où le fauteuil sera installé. Pour le confort de la personne, il faudra s'assurer que le fauteuil ne soit pas gêné par cette tige. Un fauteuil roulant manuel peut être mis à disposition par Cénovia en cas de difficulté d'accès.



tige fixe

Amarrage du fauteuil électrique :

La personne en fauteuil roulant électrique ne pourra être amarrée qu'en accompagnement. Elle ne pourra pas piloter le bateau. Pour limiter l'instabilité lors de l'embarquement sur la rampe, il sera demandé aux passagers de monter à bord en premier et le fauteuil électrique sera ensuite amarré en accompagnement. Le fauteuil pourra être attaché s'il le permet.

Il sera demandé de ne pas attacher la ceinture de la personne en fauteuil, s'il y en a une, car le gilet de sauvetage a vocation à sauver le passager, et non son fauteuil. En présence de sangles de maintien au fauteuil obligatoires, l'accompagnant devra garder un coupe ceinture à portée de main. Poids maxi. du fauteuil électrique : 175 kg, attention, cela réduira la capacité totale du nombre de passagers accueillis à bord, Dimensions : 120 cm longueur x 65 cm largeur



46 cm de largeur

Le personnel de Cénovia n'est ni formé, ni habilité à l'assistance et la manipulation de personnes en situation de handicap. La personne en fauteuil est autonome ou elle est accompagnée d'un aidant. Un éventuel changement de fauteuil sera réalisé par la personne en fauteuil roulant, si elle est en capacité de le faire, soit il sera supervisé par l'accompagnateur.



120cm longueur x 65 cm largeur



2. Le jour de la balade :



Stationner au port du Mans : Un emplacement PMR est prévu près du ponton d'embarquement.



Embarquement : Le rendez-vous au port est donné **30 minutes avant le départ**, pour avoir le temps administratif et de sécurité : gilets et amarrage du fauteuil. Il faudra donc prévoir en tout 1h de plus que la durée de navigation, soit 30 min avant et 30 min après. L'embarquement se fait sur le ponton prévu à cet effet.



Durée de la balade et tarifs :

La durée recommandée des balades est de 1h ou 2h.

Voici les parcours proposés :

- En 1h, remontez la rivière et découvrez la Cité Plantagenêt, la muraille gallo-romaine et les jardins le long des quais.
- En 2h, descendez la rivière et passez l'écluse Les Planches. Au Moulin de Saint Georges, faites demi-tour et allez admirer la Cité Plantagenêt. Profitez de la nature et découvrez la ville autrement.

Il est toutefois possible de louer le bateau pour 3h et 4h.

	1 h	2 h	3 h	4 h
Tarifs de location du bateau quel que soit le nombre de passagers	35€	50€	65€	75€
7 maxi ou 675kg – au premier des 2 atteint				